



# ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Semaine des Langues

La Dictée  
polyglotte

Les Chaussettes de  
l'Archiduchesse

Les RV des  
langues

Les Jeunes  
Auteurs  
polyglottes

Les Débats  
citoyens

Les Cicéronnades

**Du 08 au 12 avril 2024**



Pour plus d'informations  
[https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/  
interlangues/manifestations\\_projets/  
semaine\\_des\\_langues/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/)

# PROGRAMME 2024

<b>COURRIER AUX PROFESSEURS DE LANGUE .....</b>	<b>4</b>
<b>LA DICTÉE POLYGLOTTE .....</b>	<b>5</b>
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	6
2. PUBLIC .....	6
3. LANGUES CONCERNÉES & CATÉGORIES.....	6
4. ÉQUIPES .....	6
5. DÉROULÉ DU CONCOURS .....	7
6. JURY.....	8
7. LAURÉATS & COMMUNICATION DES RÉSULTATS .....	8
8. CONTACT.....	8
<b>LES CHAUSSETTES DE L'ARCHIDUCHESSE.....</b>	<b>9</b>
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	10
2. PUBLIC .....	10
3. DATE & LIEU .....	10
4. INSCRIPTIONS .....	11
5. MODALITÉS.....	11
6. RÉCAPITULATIF.....	12
7. GRILLES D'ÉVALUATION .....	13
8. CONTACT.....	13
<b>JEUNES AUTEURS POLYGLOTTES .....</b>	<b>14</b>
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	15
2. PUBLIC CONCERNÉ .....	15
3. DATE & LIEU .....	15
4. MODALITÉS.....	16
5. INSCRIPTIONS .....	17
6. JURY.....	17
7. RÉSULTATS.....	17
8. CONTACT.....	17
<b>TOURNOI ACADÉMIQUE DE DÉBATS CITOYENS .....</b>	<b>18</b>
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	19
2. PUBLIC CONCERNÉ .....	19
3. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE DE DÉBATS (9H15 – 16H30) .....	19
4. DÉROULEMENT DES DÉBATS.....	20
5. MODALITÉS PRATIQUES.....	20
6. CONTACTS.....	21

<b>LES CICÉRONNADES .....</b>	<b>22</b>
<b>ARTICLE 1 – PRESENTATION .....</b>	<b>23</b>
<b>ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION.....</b>	<b>23</b>
<b>ARTICLE 3 – PRODUCTIONS.....</b>	<b>24</b>
<b>ARTICLE 4 – SELECTION DES PRESTATIONS .....</b>	<b>26</b>
<b>ARTICLE 5 – COMMUNICATION DES RESULTATS ET RECOMPENSES .....</b>	<b>26</b>
<b>ARTICLE 6 – CALENDRIER ET INSCRIPTIONS.....</b>	<b>27</b>
<b>ARTICLE 7 – CONTACT.....</b>	<b>27</b>



## COURRIER AUX PROFESSEURS DE LANGUE

Orléans, le 06 novembre 2023

Les Inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux de langue vivante  
Les Inspecteurs de l'éducation nationale de langue vivante

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs de Langue vivante  
S/c de Mme ou M. le Chef d'établissement

Madame, Monsieur,

L'académie d'Orléans-Tours célébrera la semaine des langues du **08 au 12 avril 2024**. Différents dispositifs académiques vous sont proposés : **l'organisation doit permettre à chaque établissement de s'inscrire à une ou plusieurs actions, selon ses souhaits et afin que le plus d'élèves possible en bénéficient.**

**L'inscription à ces différentes actions s'effectuera du lundi 08 au vendredi 26 janvier 2024** à partir d'un formulaire en ligne regroupant tous les dispositifs : il ne sera donc renseigné qu'une seule fois par établissement, par le chef d'établissement ou le professeur coordonnateur de l'équipe LVE (rappelons ici que toute inscription doit recueillir au préalable l'accord du chef d'établissement). **Le lien vers ce formulaire sera adressé par courrier électronique aux établissements le 08 janvier 2024.**

Vous trouverez ci-après le règlement de chacune des manifestations ainsi que le nom des inspecteurs à contacter pour toute question complémentaire.

Nous vous engageons à participer très nombreux à ces manifestations interlangues dans l'intérêt des élèves et le rayonnement de la discipline, et vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Les IA-IPR LVE  
Les IEN EG LVE

LUNDI 08 AVRIL 2024

Élèves de 3<sup>ème</sup> (COLLÈGE) et lycéens (LEGT et LP)



# LA DICTÉE POLYGLOTTE

DICTÉE COLLABORATIVE

(langues possibles : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais)

# RÈGLEMENT 2024

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce concours consiste en une dictée d'un texte dont chaque paragraphe est lu dans une langue différente. Le lundi 08 avril 2024, pendant une heure de cours, les élèves volontaires sont réunis dans une même salle ; chaque élève participant prend individuellement en note le paragraphe lu dans la LVE dans laquelle il est inscrit (le fichier audio est fourni à chaque établissement inscrit). Les participants disposent ensuite du reste de l'heure pour se concerter, en se regroupant langue par langue, et établir la version commune qu'ils adresseront au jury.

Les participants n'ont accès à aucun outil numérique pendant toute la durée du concours.

## 2. PUBLIC

Tous les élèves de 3<sup>ème</sup> et de lycée (LEGT et LP) sont invités à participer, dans l'une des langues dont ils suivent un enseignement dans l'établissement.

Les locuteurs natifs ne sont pas autorisés à participer dans leur langue maternelle.

## 3. LANGUES CONCERNÉES & CATÉGORIES

La dictée est possible dans les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais.

Pour les Collèges et les LEGT, la participation de 3 LVE est requise.

Pour les LP, la participation de 2 LVE est requise.

Le fichier audio fourni à l'établissement est adapté à la configuration déclarée par l'établissement au moment de l'inscription.

Plusieurs catégories sont distinguées :

- Une catégorie « Collège » ;
- Une catégorie « Lycée général et technologique » ;
- Une catégorie « Lycée professionnel ».

Dans chacune des catégories, 3 prix sont attribués. Les équipes lauréates recevront un diplôme et une récompense.

## 4. ÉQUIPES

Une équipe est constituée de plusieurs élèves (entre 2 et 6) dans chacune des langues dans lesquelles l'établissement s'est inscrit. En collège et en LEGT, une

équipe peut donc compter au total entre 6 et 18 élèves, en LP entre 4 et 12 élèves.

Par exemple :

- un collège peut inscrire une équipe en allemand, anglais et espagnol, dans laquelle se trouveront 4 élèves concourant en allemand, 5 en espagnol et 6 en anglais ;
- un LEGT peut inscrire deux équipes : l'une en allemand, anglais et espagnol (comptant respectivement 6 élèves pour chaque langue) et l'autre en anglais, espagnol et italien (comptant respectivement 4, 6 et 5 élèves) ;
- un LP peut inscrire deux équipes en anglais et espagnol, qui compteront chacune plusieurs élèves (entre 2 et 6) pour l'anglais et plusieurs pour l'espagnol (entre 2 et 6).

## 5. DÉROULÉ DU CONCOURS

L'inscription des établissements s'effectue du 08 au 26 janvier 2024 sur le formulaire en ligne « Semaine des langues 2024 » qui sera adressé le 08 janvier à tous les établissements (cf. page du portail académique des LVE :

[https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations\\_projets/semaine\\_des\\_langues/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/)).

Les établissements inscrits reçoivent le fichier numérique le vendredi 05 avril par voie électronique. Le fichier est adapté à la configuration que l'établissement a déclaré dans le formulaire d'inscription.

*Exemple : un établissement s'étant inscrit en allemand, anglais et espagnol recevra un fichier audio où la dictée se fait en allemand, anglais et espagnol.*

Dans le cas où l'établissement aurait inscrit plusieurs équipes avec des configurations différentes, plusieurs fichiers numériques lui seront adressés.

Le lundi 08 avril, pendant une heure de cours décidée par l'établissement (au plus tard de 17h à 18h), chaque équipe est réunie dans une même salle équipée d'un vidéo-projecteur avec un son de bonne qualité. Au moins un professeur est présent pour encadrer l'équipe et s'assurer que les participants ne recourent à aucun outil numérique.

Le ou les professeur(s) présents diffuse(nt) le fichier de la dictée (enregistré par des assistants de langue vivante étrangère affectés dans l'académie d'Orléans-Tours). Aucune pause n'est pas à prévoir : le texte est lu plusieurs fois à une vitesse qui permet aux élèves de le prendre en note. La ponctuation est également dictée. Les changements de langue entre les différents paragraphes sont annoncés.

Les participants ne prennent en note que la partie du texte dans la langue pour laquelle ils sont inscrits (par exemple : les hispanisants notent la partie en espagnol, les italianisants en italien, etc.). Ils écrivent au crayon sur une feuille vierge.

Aucune aide extérieure n'est autorisée, y compris par les professeurs : les élèves ne peuvent pas utiliser internet, ni un dictionnaire en ligne, ni aucun matériel numérique.

À l'issue de la dictée, pendant le temps restant de l'heure de cours, les participants se regroupent langue par langue et se concertent pour arrêter la version manuscrite de leur dictée qui sera transmise au jury.

Une seule version du texte est transcrite sur le papier (pas de choix laissé au jury entre différentes orthographes).

Le texte final est transmis au début de l'heure suivante au secrétariat de l'établissement, qui le scanne et l'adresse au plus tard à 18h à [ce.ipr@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ipr@ac-orleans-tours.fr).

## 6. JURY

Le jury est constitué de professeurs des langues concernées, qui travaillent à partir d'une grille d'évaluation adossée aux critères du CECRL. Seront également pris en compte : l'exactitude de la transcription, la graphie (esthétique générale de la copie), la ponctuation, les accents, les majuscules.

## 7. LAURÉATS & COMMUNICATION DES RÉSULTATS

L'équipe gagnante est celle qui obtiendra dans sa catégorie la meilleure note au regard du barème établi. Des lauréats *ex-aequo* sont possibles.

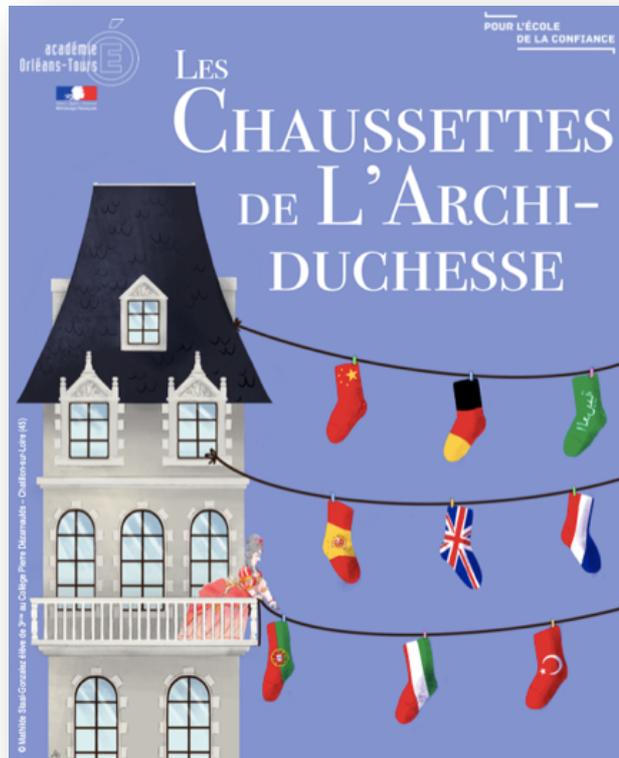
Les participants sont informés de la publication du palmarès par un mail adressé à leur établissement, au plus tard le 31 mai 2024. Les diplômes et les récompenses sont adressés aux lauréats par voie postale, *via* leur établissement.

## 8. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à Farid ZAIDI, IA-IPR LVE ([Farid.Zaidi@ac-orleans-tours.fr](mailto:Farid.Zaidi@ac-orleans-tours.fr)).

MARDI 09 AVRIL 2024

Collégiens (cycle 4) & lycéens (LEGT & LP)



# LES CHAUSSETTES DE L'ARCHIDUCHESS

CONCOURS DE VIRELANGUES EN LANGUES ÉTRANGÈRES  
(allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe)

# RÈGLEMENT 2024

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Des élèves du cycle 3, du cycle 4, de la classe de seconde et du cycle terminal participent à un concours de virelangues organisé soit entre plusieurs établissements soit au sein de leur propre établissement. Les participants sont retenus par leurs professeurs sur la base du volontariat, et non en fonction de leur niveau général de maîtrise de la langue étrangère du concours.

Les équipes sont constituées de 3 élèves d'un même collège ou d'un même lycée, et de préférence d'un même niveau de classe.

- Si l'établissement choisit de participer à un concours inter-établissements, chaque collège ou lycée inscrit présente entre un minimum de 6 équipes, soit 18 élèves, et un maximum de 15 équipes, soit 45 élèves, à répartir entre les différentes langues participantes (les élèves d'une même équipe concourent tous les trois dans une seule et même langue étrangère). Le nombre d'élèves inscrits doit être un multiple de trois s'inscrivant dans la fourchette ci-dessus. Les équipes sont unilingues.

*Par exemple, un collège ou un lycée pourra présenter 7 équipes en anglais, 4 équipes en espagnol et 4 équipes en allemand, soit 45 élèves ; un autre collège ou un autre lycée pourra présenter 2 équipes en anglais, 2 équipes en italien et 2 équipes en portugais, soit 18 élèves.*

- Si l'établissement choisit de participer seul, le collège ou le lycée inscrit autant d'équipes qu'il le souhaite dans chacune des langues concernées.

## 2. PUBLIC

Élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>, cycle terminal LV1 et LV2. Les locuteurs natifs participeront au concours dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Un même élève ne pourra concourir que dans une seule langue étrangère.

## 3. DATE & LIEU

Dans le cadre de la Semaine des langues (08-12 avril 2024), la finale du concours se tiendra dans plusieurs établissements de l'académie le **09 avril 2024, de 9h à 13h**. L'inscription de chaque établissement, obligatoire, aura été faite **avant le 26 janvier 2024** grâce au formulaire en ligne « Semaine des langues 2024 ». (cf. page du portail académique des LVE : [https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations\\_projets/semaine\\_des\\_langues/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/))

Lors de cette inscription, l'établissement sélectionnera, parmi les propositions qui lui sont faites, le lieu de la finale (au sein même de l'établissement ou dans un établissement proche).

## 4. INSCRIPTIONS

L'inscription de chaque établissement, obligatoire, aura été faite avant le 26 janvier 2024 grâce au formulaire en ligne « Semaine des langues 2023 ». (cf. page du portail académique des LVE :

[https://pedagogie.ac-orleans-](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/)

[tours.fr/interlangues/manifestations\\_projets/semaine\\_des\\_langues/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/)). Lors de cette inscription, l'établissement sélectionnera, parmi les propositions qui lui sont faites, le lieu de la finale (au sein même de l'établissement ou dans un établissement proche que vous avez déjà identifié : vous aurez préalablement recueilli l'aval du chef de l'établissement d'accueil.).

## 5. MODALITÉS

### En amont du concours

- La liste des virelangues est constituée par les IA-IPR et les référents.
- Elle est diffusée auprès des participants via le portail interlangue de l'académie d'Orléans-Tours.
- Les enseignants décident de la façon dont ils travailleront ces phrases (rituel de début de cours, liens avec les objectifs phonologiques de la séquence, lors des séances d'AP...).
- Au sein de chaque équipe, les élèves se répartissent les phrases. Ils devront s'auto-évaluer, coopérer, négocier et s'appuyer sur les forces de chacun pour réussir au mieux (pour le collège, voir les compétences des domaines 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture).

### Déroulé du concours

Le concours se déroule en 2 parties et 6 manches :

- La première partie (dans les établissements inscrits) vise à garder les meilleures équipes de chaque collège ou lycée (entre au minimum 6 et au maximum 15 équipes de 3 élèves dans une même langue), si l'établissement participe à une finale inter-établissements. Si l'établissement choisit de participer seul, les professeurs sélectionnent autant d'équipes qu'ils le souhaitent dans chacune des langues concernées.
- Chaque établissement organise à sa guise la sélection entre les équipes.

- Les phrases de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches sont connues des élèves.
  - Les phrases de la 3<sup>ème</sup> manche sont inconnues des élèves. Les élèves disposent de 10 à 15 minutes pour découvrir les phrases, mobiliser leurs compétences en phonologie, s'entraîner et se répartir les phrases au sein de l'équipe.
  - La finale (inter-établissements ou au sein même de l'établissement inscrit) réunit, le 9 avril 2024, les meilleures équipes (**entre au minimum 6 et au maximum 15 équipes de 3 élèves pour une même langue dans le cas d'une finale inter-établissements uniquement**).
    - Les phrases de la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> manche sont connues des élèves.
    - Les phrases de la 6<sup>ème</sup> et dernière manche sont inconnues des élèves. Les élèves disposent de 10 à 15 minutes pour découvrir les phrases, mobiliser leurs compétences en phonologie, s'entraîner et se répartir les phrases au sein de l'équipe.
- Le déplacement pour participer à la finale est à la charge des établissements.

## 6. RÉCAPITULATIF

Quand ?	Où ?	Quoi ?	Évaluation	Résultat
Du 11 au 22 mars 2024	dans chaque collège ou lycée inscrit	1 <sup>ère</sup> manche 2 <sup>ème</sup> manche 3 <sup>ème</sup> manche	Au moyen d'une grille d'évaluation académique <sup>2</sup>	Sont qualifiées autant d'équipes de 3 élèves que le collège ou le lycée en a inscrit (min. 6 et max. 15 si le collège ou le lycée choisit une finale inter-établissements).
Le jour de la finale (9 avril 2024)	dans l'un des établissements organisateurs <sup>1</sup> ou au sein même de l'établissement inscrit	4 <sup>ème</sup> manche 5 <sup>ème</sup> manche 6 <sup>ème</sup> manche	Au moyen d'une grille d'évaluation académique	
Le 15 avril 2024	via la boîte électronique de l'établissement	Annonce des résultats et publication sur le portail académique		

<sup>1</sup> La liste des établissements organisateurs figurera sur le formulaire d'inscription.

<sup>2</sup> [https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations\\_projets/semaine\\_des\\_langues/les\\_chaussettes\\_de\\_larchiduchesse/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/les_chaussettes_de_larchiduchesse/)

## 7. GRILLES D'ÉVALUATION

Les différentes grilles d'évaluation (cycle 3, cycle 4, seconde et cycle terminal) sont à télécharger depuis la page : [https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations\\_projets/semaine\\_des\\_langues/les\\_chaussettes\\_de\\_larchiduchesse/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/les_chaussettes_de_larchiduchesse/)

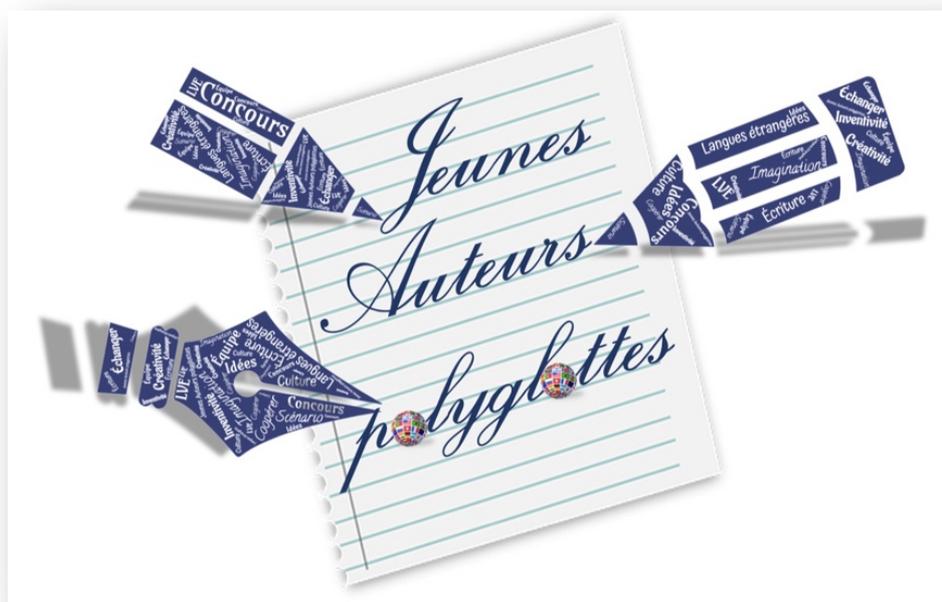
## 8. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

- Bruno BOUCHARD, IA-IPR ([Bruno.Bouchard@ac-orleans-tours.fr](mailto:Bruno.Bouchard@ac-orleans-tours.fr))
- Christelle MÉTIVIER-LIAIGRE ([Christelle.Liaigre@ac-orleans-tours.fr](mailto:Christelle.Liaigre@ac-orleans-tours.fr))

JEUDI 11 AVRIL 2024

Élèves de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> LVA & LVB  
Élèves de 1<sup>ère</sup> LVC



# JEUNES AUTEURS POLYGLOTTES

CONCOURS D'ÉCRITURE EN LANGUES ÉTRANGÈRES  
(allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais,  
portugais, russe, turc et français langue étrangère)

# RÈGLEMENT 2024

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Durant la même matinée, en temps limité, des élèves d'un même établissement rédigent dans au moins trois langues vivantes étrangères enseignées dans l'établissement des textes créatifs pour répondre à un scénario interlangue envoyé la veille par courriel dans les établissements participants et dont les élèves prennent connaissance le jour même.

La créativité des élèves, leur capacité à réinvestir des connaissances culturelles sur les pays dont ils apprennent la langue, à mettre en œuvre des stratégies d'écriture développées en classe et aussi leur faculté à collaborer leur permettront de créer des textes originaux correspondant au scénario qui leur est proposé.

*Ne peuvent concourir que les textes conformes au règlement et reçus dans les délais.*

## 2. PUBLIC CONCERNÉ

- Élèves de 3<sup>ème</sup> LV1 et LV2 (y compris les 3<sup>ème</sup> prépa métier LV1 et LV2),
- Élèves de 2<sup>nde</sup> LVA et LVB de lycée général, technologique, polyvalent ou professionnel de l'académie d'Orléans-Tours ;
- Élèves de 1<sup>ère</sup> LVC de lycée général, technologique ou polyvalent de l'académie d'Orléans-Tours.

Les locuteurs natifs rédigeront dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle.

## 3. DATE & LIEU

Dans le cadre de la semaine des langues de l'académie d'Orléans-Tours (08-12 avril 2024), le concours aura lieu le jeudi 11 avril 2024 dans chaque établissement inscrit, dès le début des cours et durant 4 heures (par exemple : de 8h à 12h, de 8h30 à 12h30 ou de 09h à 13h). Les productions seront à envoyer par voie électronique au plus tard à 14h à [ce.ipr@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ipr@ac-orleans-tours.fr).

L'inscription de l'établissement, **obligatoire**, aura été faite à partir du lundi 08 janvier et **au plus tard le vendredi 26 janvier 2024 via le formulaire « Semaine des langues 2023 » (voir infra).**

## 4. MODALITÉS

Chaque établissement concourt en interlangue :

- Les collèges et les lycées généraux et technologiques peuvent concourir à partir de 3 LVE représentées ;
- Les lycées professionnels peuvent concourir à partir de 2 LVE représentées.

Dans chacune des langues représentées, la matinée du 11 avril 2024 est banalisée pour au moins un professeur de LVE et 4 à 15 élèves par équipe. Les élèves qui participent sont volontaires. **Un même établissement peut présenter plusieurs équipes, à condition que les mêmes langues soient impliquées dans chaque équipe.** Dans ce cas, chaque équipe ne pourra proposer qu'une seule production par langue.

La veille arrive, sur la messagerie de l'établissement, le scénario du concours sous forme d'un **diaporama pour faciliter une prise de connaissance dynamique et ludique du scénario en plénière.**

Idéalement, la matinée du concours se déploie dans deux salles au moins, dont une salle informatique ou le CDI avec des postes reliés à Internet : en effet, les élèves auront besoin de faire des recherches et d'avoir accès à des dictionnaires en ligne. Les recherches sur Internet et la consultation de dictionnaires papier et/ou en ligne sont autorisées mais les élèves devront veiller à bien gérer leur temps. L'utilisation d'un traducteur en ligne n'est pas autorisée. Le jury se réserve le droit d'écarter/de pénaliser les productions qui y auraient eu recours.

**ATTENTION :** le jury n'acceptera pas le plagiat ni des citations trop longues. Les dictionnaires suivants sont recommandés :

- en allemand, <https://dict.leo.org/allemand-fran%C3%A7ais/>
- en anglais, <https://dictionary.cambridge.org/fr> ou <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english> ou <https://www.oxfordlearnersdictionaries.com/> ou <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english-french>
- en espagnol, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-espagnol>
- en italien, <https://www.garzantilinguistica.it/> (inscription gratuite).

Le matin, les élèves prennent connaissance du scénario, s'organisent pour constituer les groupes requis et rédigent puis saisissent les productions demandées. Selon le scénario, une médiation **en langue anglaise** peut être nécessaire.

Les professeurs guident les élèves, attirent leur attention sur une bonne gestion de leur temps mais s'abstiennent de leur fournir une aide trop précise pendant les phases de rédaction.

À 14h au plus tard, l'établissement envoie au secrétariat des IA-IPR ([ce.ipr@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ipr@ac-orleans-tours.fr)) toutes les productions **exclusivement** au format pdf.

## 5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le formulaire « Semaine des langues 2024 », qui propose l'inscription à chacun des événements ayant lieu pendant cette semaine (08-12 avril 2024); celui-ci sera envoyé sur la messagerie des établissements le 08 janvier 2024. **Ce formulaire doit impérativement être renseigné pour le 26 janvier 2024 au plus tard afin de valider l'inscription.**

[https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations\\_projets/semaine\\_des\\_langues/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/)

## 6. JURY

Le jury est composé de professeurs de langues référents pour le concours Jeunes Auteurs Polyglottes. Il lira tous les textes conformes au règlement et reçus dans les délais imposés.

## 7. RÉSULTATS

Les résultats seront connus le 22 mai 2024. Ils seront communiqués sous forme électronique à tous les établissements qui auront concouru et disponibles sur le site académique.

Les récompenses seront adressées par voie postale aux établissements lauréats.

## 8. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à :  
Carine FAUVET, IA-IPR ([Carine.Fauvet@ac-orleans-tours.fr](mailto:Carine.Fauvet@ac-orleans-tours.fr))

VENDREDI 12 AVRIL 2024

Lycéens (LEGT & LP)



# TOURNOI ACADÉMIQUE DE DÉBATS CITOYENS

TOURNOI DE DÉBATS EN LANGUE ÉTRANGÈRE  
(allemand, anglais, espagnol, italien)

# RÈGLEMENT 2024

Nous sommes ravis de vous annoncer que le tournoi académique des Débats citoyens en langue étrangère se déroulera toute la journée du **vendredi 12 avril 2024** dans un établissement qui vous sera communiqué au moment de l'inscription.

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le professeur, dans sa (ses) classe(s), ou avec un groupe constitué au sein d'un club, développe l'argumentation, le débat, la controverse, afin de préparer les élèves au tournoi qui se déroulera dans le cadre de la Semaine des Langues 2024, et qui se tiendra **le vendredi 12 avril 2024**.

Le principe est de faire s'opposer deux équipes de quatre élèves sur des sujets en lien avec les programmes. Ils portent essentiellement sur la citoyenneté, la culture et l'éthique.

Chaque équipe défend une position « pour » ou « contre » qui est tirée au sort. Les débatteurs sont donc amenés à défendre une position qui peut être différente de ce qu'ils pensent véritablement.

Les élèves échangent pour convaincre l'autre équipe en proposant un argumentaire pertinent, bâti collectivement et illustré d'exemples.

Le cas échéant, des phases de qualification en interne dans les établissements pourront être organisées courant février ou mars.

Le 12 avril 2024, une journée académique opposera les équipes finalistes. Un seuil maximum de douze équipes par langue a été fixé pour la finale académique.

Les équipes sont composées de cinq membres. Pour chaque débat, quatre titulaires seront désignés parmi ces cinq élèves. Ces équipes peuvent être constituées indifféremment d'élèves provenant de plusieurs classes et de plusieurs niveaux.

La ou les équipes seront encadrées par au moins un enseignant de la langue concernée et, dans la mesure du possible, d'un second accompagnateur qui peut être l'assistant de langue de l'établissement.

## 2. PUBLIC CONCERNÉ

Le tournoi s'adresse à tous les élèves des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels, à l'exception des locuteurs natifs dont la langue maternelle est la langue du débat. Les locuteurs natifs ne concourront donc pas dans leur langue maternelle.

Un même élève ne peut pas concourir dans plusieurs langues.

## 3. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE DE DÉBATS (9h15 – 16h30)

Le matin, chaque équipe est placée dans une poule afin de procéder aux débats de qualification. Le nombre d'équipes par poule varie en fonction du nombre total de participants inscrits.

À l'issue de cette phase, les équipes qui sont arrivées en tête de leur poule s'affrontent en demi-finale l'après-midi, puis les vainqueurs des demi-finales se retrouvent en finale.

Durant les demi-finales, les autres équipes peuvent faire des débats "amicaux", avec la possibilité de modifier la composition des équipes si les élèves le souhaitent et sous la surveillance des professeurs accompagnateurs.

Tous les participants au tournoi d'une même langue se retrouvent pour assister à la finale de la langue concernée.

## 4. DÉROULEMENT DES DÉBATS

Les sujets des débats sont des affirmations formulées en langue étrangère. Un tirage au sort détermine quelle équipe est « pour » l'affirmation et laquelle est « contre ».

Le modérateur, un professeur qui accompagne une des autres équipes, énonce le sujet, précise le rôle attribué aux équipes (équipe « pour » / équipe « contre »), et veille au respect du temps imparti.

Les participants préparent leurs arguments pendant quinze minutes.

L'équipe « pour » est invitée par le médiateur à ouvrir le débat. Il est recommandé aux élèves et au public d'adopter une attitude fair-play et de stricte neutralité au cours des débats.

Le débat proprement dit dure dix à quinze minutes, à l'issue desquelles le médiateur propose une pause de deux à trois minutes. Les équipes se concertent alors pour préparer une conclusion qu'elles sont invitées à présenter.

Le jury, qui peut être constitué de deux enseignants ou d'un enseignant et un élève ou d'un enseignant et un assistant de langue, délibère pendant quelques minutes et détermine l'équipe vainqueur en s'appuyant sur la grille d'évaluation (cf. portail des langues : [https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations\\_projets/semaine\\_des\\_langues/debats\\_citoyens/#c183506](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/debats_citoyens/#c183506)), sans communiquer le résultat aux participants.

## 5. MODALITÉS PRATIQUES

Les professeurs sont invités à préparer les élèves le plus tôt possible dans le contexte retenu le plus pertinent pour les apprentissages des élèves : classe ou groupe constitué.

L'inscription de l'établissement, **obligatoire**, aura été faite à partir du lundi 08 janvier et **au plus tard le vendredi 26 janvier 2024 via le formulaire « Semaine des langues 2024 »**, qui regroupe l'inscription à tous les événements ayant lieu pendant cette semaine. Celui-ci sera envoyé sur la messagerie des établissements le 08 janvier 2024.

Chaque établissement inscrit deux équipes au maximum pour l'anglais ; pour les autres langues, le nombre d'équipes inscrites est plus ouvert. Cependant, **en fonction du nombre d'inscrits, il pourra être demandé aux professeurs d'organiser en interne, en février-mars 2024, des poules de qualification en amont de la finale académique.**

Le déplacement pour participer à la journée académique est à la charge des établissements. Le déjeuner du midi est à prévoir par les participants en dehors de l'établissement (pique-nique à emporter ou achat en ville).

La journée académique se déroulera **le vendredi 12 avril 2024 dans différents établissements d'Orléans** en fonction de la langue du tournoi. Les lieux seront précisés ultérieurement sur le portail des langues et sur le formulaire d'inscription.

Le nom de l'établissement vainqueur du tournoi 2024 sera publié sur le portail des langues.

## 6. CONTACTS

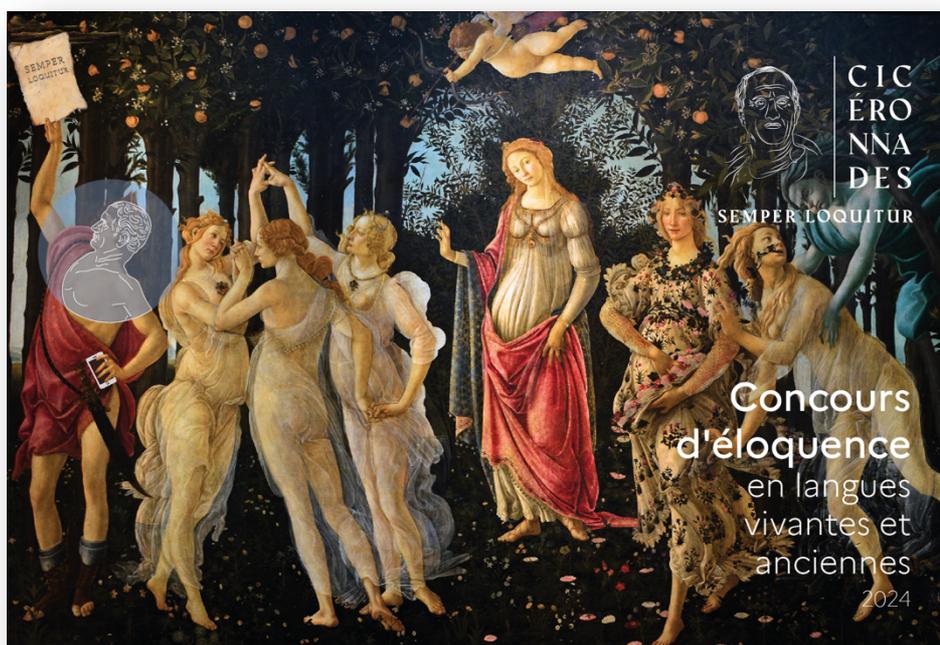
Pour tout complément d'information, s'adresser à :

- **Allemand** : Emmanuelle BELLAMY, [Emmanuelle.Bellamy@ac-orleans-tours.fr](mailto:Emmanuelle.Bellamy@ac-orleans-tours.fr)
- **Anglais** : Lidwine JURADO, [Lidwine.Feldmann@ac-orleans-tours.fr](mailto:Lidwine.Feldmann@ac-orleans-tours.fr) et Simon FAUVEL, [Simon.Fauvel@ac-orleans-tours.fr](mailto:Simon.Fauvel@ac-orleans-tours.fr)
- **Espagnol** : François SORARUFF, [Francois.Soraruff@ac-orleans-tours.fr](mailto:Francois.Soraruff@ac-orleans-tours.fr)
- **Italien** : Marianne URBANET, [Marianne.Urbannet@ac-versailles.fr](mailto:Marianne.Urbannet@ac-versailles.fr)

**IA-IPR référent** : Elsa DELCUZOUL : [Elsa.Delcuzoul@ac-orleans-tours.fr](mailto:Elsa.Delcuzoul@ac-orleans-tours.fr)

DÉPÔT DES CANDIDATURES : 11 MARS - 12 AVRIL 2024  
PROCLAMATION DU PALMARÈS :  
12 juin 2024 au Château de Chambord

Élèves de la 5<sup>ème</sup> à la terminale - Étudiants de BTS, CPGE et des 3 premières années à l'université - Élèves des établissements français à l'étranger - Élèves des établissements étrangers – Assistants de langue étrangère



# LES CICÉRONNADES

CONCOURS D'ÉLOQUENCE EN LANGUES VIVANTES ET LANGUES ANCIENNES

(allemand – anglais – arabe – chinois – espagnol – français langue étrangère – français langue seconde – grec ancien – italien – latin – portugais – russe – turc)

# 2024 – 4<sup>ème</sup> ÉDITION

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 – Présentation

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

#### 1.1. Cadre réglementaire

Ce concours est organisé par l'académie d'Orléans-Tours dans le cadre de la Semaine des langues, lancée par le ministère de l'éducation nationale en 2018. Toute participation au concours s'inscrit dans le respect des valeurs de la République et, pour les candidats du second degré, des règles en vigueur dans les établissements scolaires publics français.

#### 1.2. Objectifs

Les candidats s'approprient un texte en langue étrangère vivante ou ancienne sur le thème annuel du Printemps des Poètes (pour la session 2024 : « La Grâce »).

Ils se filment ou sont filmés en train de déclamer le texte, puis déposent la vidéo entre le 11 mars 2024 à 08h et le 12 avril 2024 17h, heure de Paris, dans l'application dédiée.

Un jury examine les vidéos : le palmarès sera proclamé le 12 juin 2024 au Château de Chambord.

*Ne peuvent concourir que les vidéos conformes au règlement. Aucune vidéo reçue hors délai ne sera examinée.*

#### 1.3. Organisation

Le concours est organisé par l'académie d'Orléans-Tours ; il est réalisé en partenariat avec les maisons d'édition Les Belles Lettres et Diane de Selliers.

### Article 2 – Conditions de participation

#### 2.1. Langues concernées

Le concours est ouvert dans les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français langue étrangère, français langue seconde, grec ancien, italien, latin, portugais, russe, turc.

Les candidats apprenant le français dans un établissement étranger concourent dans la catégorie Français langue étrangère (FLE).

Les élèves allophones scolarisés en France concourent dans la catégorie Français langue seconde (FLS).

Les élèves des établissements français à l'étranger concourent dans une langue qu'ils apprennent dans le cadre de leur scolarité.

*Veillez noter que les candidats ne peuvent pas concourir dans une langue dont ils sont locuteurs natifs.*

## 2.2. Catégories

Dans chaque langue, 4 catégories sont distinguées :

- « **Collège** » : élèves scolarisés de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> (ou niveau équivalent)
- « **Lycée général et technologique** » pour les élèves scolarisés de la seconde à la terminale (ou niveau équivalent) dans un lycée d'enseignement général ou technologique ;
- « **Lycée professionnel** » pour les élèves scolarisés de la seconde à terminale (ou niveau équivalent dans un lycée professionnel ;
- « **Enseignement supérieur** » pour les étudiants des 3 premières années de l'enseignement supérieur (BTS, CPGE, université, écoles supérieures) ;

En Français langue étrangère, une catégorie « **AELV** » est réservée aux assistants étrangers de langue vivante en poste pendant l'année scolaire en cours dans un établissement français.

## 2.3. Publics concernés

Les participants sont inscrits :

- Dans un collège public ou privé, en France ou à l'étranger ;
- Dans un lycée général et technologique public ou privé, en France ou à l'étranger ;
- Dans un lycée professionnel ou un centre de formation et d'apprentissage public ou privé, en France ou à l'étranger ;
- Dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé, en France ou à l'étranger.

Pour participer dans la catégorie « AELV », les participants sont affectés comme assistants étrangers de langue étrangère dans un établissement français.

## Article 3 – Productions

### 3.1. Choix du texte

Une seule vidéo par candidat et par langue est examinée par le jury. Les locuteurs natifs ne concourent pas dans leur langue maternelle. Un même candidat peut concourir dans plusieurs langues.

Les **élèves** volontaires choisissent un texte parmi les deux proposés pour leur cycle d'enseignement (l'un en vers et l'autre en prose), dans l'une des langues étrangères qu'ils apprennent dans l'établissement. Ces textes s'inscrivent dans le thème annuel retenu par le Printemps des Poètes (pour l'édition 2024 : « La Grâce »).

Les textes proposés sont mis en ligne sur la page suivante du portail académique des langues à compter de novembre 2023 : <https://www.ac-orleans-tours.fr/ciceronnades/>

Les **étudiants** (enseignement supérieur), quant à eux, choisissent un texte en vers ou en prose qui s'inscrit dans ce même thème. Le texte en prose doit être un texte destiné à être oralisé (discours, théâtre, etc.).

Les étudiants fournissent, en même temps que l'envoi de leur vidéo, le texte qu'ils déclament. Les candidats en latin et grec ancien proposeront également, si elle existe, une traduction en langue française.

Le texte n'est pas nécessairement appris par cœur par le candidat, qui peut en disposer lorsqu'il le déclame, sans toutefois que sa prestation n'en soit une lecture cursive.

Catégorie / Candidats	Collège	Lycée général et technologique	Lycée professionnel	Supérieur
<b>Élèves</b> (collège et lycée)	<a href="#">1 texte au choix parmi les 2 proposés dans la catégorie « Collège »</a>	<a href="#">1 texte au choix parmi les 2 proposés dans la catégorie « Lycées »</a>		
<b>Étudiants</b> (enseignement supérieur)				1 texte <b>choisi par le candidat</b> sur le thème de l'année
<b>AELV</b> (assistants de LVE)				

### 3.2. Format de la vidéo

Les vidéos des participants répondent aux critères suivants :

- Le film est un plan séquence sur fond neutre, en une seule prise, sans coupure ni montage, sans musique ni accessoire, sans incrustation. Veuillez noter que la gestuelle est prise en compte dans l'évaluation de la prestation ;
- Le candidat est identifiable sur la vidéo ; il **ne déclame que le texte** (il ne se présente pas, n'annonce ni le titre ni le nom de l'auteur) ;
- La participation au concours est individuelle : chaque candidat déclame l'intégralité du texte retenu ; les vidéos présentant un texte lu à plusieurs voix ne seront pas examinées ;
- Les vidéos sont envoyées impérativement au **format mp4** ;
- Le poids maximal de la vidéo est de **200 Mo** ;
- Les vidéos présentées sont d'une durée maximale de 4 minutes ; veuillez noter que cette durée maximale n'est pas nécessairement utilisée : le jury valorisera le débit *naturel* du candidat.

*Ne peuvent concourir que les vidéos conformes au règlement et reçues dans les délais. Rappelons que le jury n'examinera qu'une seule vidéo par langue et par candidat. Dans le cas où un candidat présenterait plusieurs vidéos, sa participation ne serait pas retenue.*

*Un même candidat peut concourir dans différentes langues.*

## Article 4 – Sélection des prestations

### 4.1. Jury du concours

Le jury est composé de professeurs de la langue concernée, locuteurs natifs pour les langues vivantes étrangères et francophones, sollicités par les inspecteurs.

### 4.2. Prix attribués

Dans chaque langue représentée au concours, le jury attribue pour chaque catégorie un 1<sup>er</sup> prix, un 2<sup>ème</sup> prix et un 3<sup>ème</sup> prix.

Aucune contestation de la décision du jury ne sera prise en compte.

## Article 5 – Communication des résultats et récompenses

### 5.1. Communication des résultats

À l'issue de la phase d'instruction des vidéos, tous les candidats reçoivent un courrier électronique leur indiquant si leur prestation a été primée ou non.

Les lauréats savent qu'ils ont reçu un prix, mais ne découvrent leur classement que lors de la proclamation du palmarès.

Les candidats non primés reçoivent un diplôme de participation.

### 5.2. Remise des prix et récompenses

Les candidats dont les prestations ont été retenues par le jury sont invités à venir découvrir leur classement lors d'une cérémonie organisée au Château de Chambord. Les lauréats peuvent venir accompagnés par une personne de leur choix, qui bénéficie également de l'entrée libre dans le Château de Chambord à la date fixée. Les modalités d'accueil et le déroulé de la cérémonie sont précisés dans le courrier électronique adressé aux lauréats.

Dans chaque catégorie du concours, les 3 meilleurs candidats se voient remettre des ouvrages des éditions partenaires Les Belles Lettres et Diane de Selliers, des objets confectionnés par les lycées professionnels de l'académie d'Orléans-Tours (maroquinerie, bijouterie), ainsi que d'autres lots.

### 5.3. Publication des résultats

Le palmarès est publié à l'issue de la cérémonie sur le page du portail académique : <https://www.ac-orleans-tours.fr/ciceronnades>

### 5.4. Diffusion des vidéos primées

Les prestations pour lesquelles les auteurs ou leurs représentants légaux ont accordé le droit à l'image et à la voix peuvent être diffusées pendant la cérémonie de remise des prix et mises en ligne, pour une durée d'un an, sur le portail académique.

## Article 6 – Calendrier et inscriptions

### 6.1. Calendrier du concours 2024

- Octobre 2023 : mise en ligne des textes pour les élèves du second degré sur la page <https://www.ac-orleans-tours.fr/ciceronnades> ;
- Du 11 mars à 08h au 12 avril 2024 à 17h (heure de Paris) : dépôt des vidéos dans l'application dédiée (<https://demarches-simplifiees.fr/commencer/ciceronnades>) ;
- Le 12 juin 2024 : proclamation du palmarès au Château de Chambord.

### 6.2. Inscription

Pour valider son inscription, chaque candidat doit, entre le 11 mars 2024 à 8h et le 12 avril 2024 à 17h (heure de Paris) :

- Télécharger la fiche d'autorisation de captation ([https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations\\_projets/semaine\\_des\\_langues/les\\_ciceronnades/#c186603](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/les_ciceronnades/#c186603)) ;
- Se connecter à <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ciceronnades> ;
- Renseigner le formulaire ;
- Déposer sa vidéo et la fiche d'autorisation de captation dûment renseignée.

Pour un candidat mineur, le dépôt de la vidéo dans l'application peut être effectué par son représentant légal ou par son professeur. En revanche, la fiche d'autorisation de captation doit impérativement être signée par le représentant légal du candidat.

## Article 7 – Contact

Pour tout complément d'information, s'adresser à [Ciceronnades@ac-orleans-tours.fr](mailto:Ciceronnades@ac-orleans-tours.fr).

*Belle semaine des  
Langues 2023  
à tous !*